

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isononanal
10300

Version / révision
Remplace la version

6.01
6.00***

Date de révision
Date d'émission

30-mars-2023
30-mars-2023

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance
ou de la préparation

Isononanal

Nom Chimique 3,5,5-Trimethylhexanal
No.-CAS 5435-64-3
N°CE 226-603-0
Numéro d'enregistrement
(REACH) 01-2119404656-40

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Intermédiaire isolé transporté (1907/2006)
Utilisations déconseillées aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la
société/entreprise **OQ Chemicals GmbH**
Rheinpromenade 4A
D-40789 Monheim
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship
FAX: +49 (0)208 693 2053
email: sc.psq@oq.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)
accessible 24/7
Nationale téléphone en cas
d'urgence Tox Info Suisse
145
accessible 24/7

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Liquide inflammable Catégorie 3, H226
Corrosion/irritation cutanées Catégorie 2, H315
Sensibilisation cutanée Catégorie 1, H317
Danger pour l'environnement Aquatic Chronic 3; H412

Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isononanal
10300

Version / révision

6.01

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

Symboles de danger



Mot d'avertissement

Attention

Déclarations de risque

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

Évaluations des perturbateurs endocriniens

La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
3,5,5-Trimethylhexanal	5435-64-3	01-2119404656-40	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	> 90

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isononanal
10300

Version / révision

6.01

Remarques

Mélange d'aldéhydes nonyliques isomères avec > 90% 3,5,5-triméthylhexanal.

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Appeler un médecin.

Ingestion

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux

Respiration coupée.

Risque particulier

Oedème pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique. En cas d'irritation des poumons, premier traitement avec spray au cortisol.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:
monoxyde de carbone (CO)
dioxyde de carbone (CO₂)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isononanal
10300

Version / révision

6.01

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire. La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent. L'écoulement de l'eau peut être nocif pour l'environnement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique). L'écoulement de l'eau peut être nocif pour l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. NE PAS utiliser des matériaux combustibles comme la sciure. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Remplissage et manipulation du produit seulement en circuit fermé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isononanal
10300

Version / révision

6.01

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

Produits incompatibles

acides et des bases
amines
oxydants

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements. La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme.

Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Manipuler sous azote, protéger de l'humidité. Conserver à des températures comprises entre 15 et 30 °C (59 et 86 °F).

Classe de température

T3

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Intermédiaire isolé transporté (1907/2006)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

Suisse limites d'exposition

Pas de limites d'exposition établies.

DNEL & PNEC

La substance a été enregistrée comme produit intermédiaire transporté isolé qui ne doit être manipulé que dans des conditions strictement contrôlées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isononanal
10300

Version / révision

6.01

La substance a été enregistrée en tant que produit intermédiaire isolé transporté et doit être manipulée dans le respect de conditions sévères contrôlées durant toute sa durée de vie, selon l'article 18.4, REACH.

Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

Matière appropriée	caoutchouc nitrile
Évaluation	selon EN 374: niveau 4
Épaisseur du gant	env 0,55 mm
Temps de pénétration	env 90 min

Matière appropriée	chlorure de polyvinyle
Évaluation	L'information donnée est basée sur des expériences pratiques
Épaisseur du gant	env 0.8 mm

Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isononanal
10300

Version / révision

6.01

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide				
Couleur	incolore				
Odeur	légère				
Seuil olfactif	donnée non disponible				
Point de fusion/point de congélation	< -100 °C @ 1013 hPa				
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	169 °C @ 1013 hPa				
Méthode	OECD 103				
Inflammabilité	Inflammable				
Limite inférieure d'explosivité	0,7 Vol %				
Limite supérieure d'explosivité	donnée non disponible				
Point d'éclair	34 °C @ 1013 hPa				
Méthode	EU A.9				
Température d'auto-inflammabilité	205 °C @ 1024 hPa				
Méthode	EU A.15				
Température de décomposition	donnée non disponible				
pH	3,8 - 4,3 (0,3 % dans l'eau @ 20 °C (68 °F)) OECD 105				
Viscosité cinématique	1,720 mm ² /s @ 20 °C				
Méthode	OECD 114				
Solubilité	~ 0,3 g/l @ 20 °C, dans l'eau, OECD 105				
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	~ 3,3 @ 26 °C (78,8 °F) OECD 117				
Pression de vapeur					
Valeurs [hPa]	Valeurs [kPa]	Valeurs [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
9	0,9	0,009	20	68	OECD 104
Densité et/ou densité relative					
Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode		
0,82	20	68	OECD 109		
Densité de vapeur relative	donnée non disponible				
Caractéristiques des particules	Non applicable				

9.2. Autres informations

Dangers d'explosion	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
Propriétés comburantes	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
Poids moléculaire	142,23
Formule moléculaire	C ₉ H ₁₈ O
log K _{oc}	1,7921 calculé
Indice de réfraction	1,419 - 1,423 @ 20 °C
Tension de surface	45,6 mN/m (0,265 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115
Vitesse d'évaporation	donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isononanal
10300

Version / révision

6.01

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses se produisent en présence d'acides, de bases ou d'agents oxydants. Cette réaction est exothermique et peut générer de la chaleur. Possibilité d'auto-inflammation du produit finement divisé. Peut former des peroxydes explosifs.

10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

bases, amines, acides, oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Voies d'exposition probables Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Ingestion

Toxicité aiguë				
3,5,5-Trimethylhexanal (5435-64-3)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	> 2000 mg/kg	rat, mâle/femelle	OECD 401
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg	rat, mâle/femelle	OECD 402

3,5,5-Trimethylhexanal, CAS: 5435-64-3

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Pas de données sur la toxicité aiguë par inhalation disponibles

Irritation et corrosion				
3,5,5-Trimethylhexanal (5435-64-3)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	irritant	OECD 404	4h
Yeux	lapin	Irritation légère des yeux	OECD 405	24h

3,5,5-Trimethylhexanal, CAS: 5435-64-3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isononanal
10300

Version / révision

6.01

Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Sensibilisation

3,5,5-Trimethylhexanal (5435-64-3)

Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	cochon d'Inde	sensibilisant	OECD 406	

3,5,5-Trimethylhexanal, CAS: 5435-64-3

Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat une classification en tant que substance sensibilisant la peau (voir paragraphe 2)

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

3,5,5-Trimethylhexanal (5435-64-3)

Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subaiguë	NOAEL: ~ 250 mg/kg/d (28d)	rat, mâle/femelle	OECD 407 Oral(e)	

3,5,5-Trimethylhexanal, CAS: 5435-64-3

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice

3,5,5-Trimethylhexanal (5435-64-3)

Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro
Mutagénicité		souris	négatif	EU B12 Essai du micronoyau	Oral(e) in vivo

3,5,5-Trimethylhexanal, CAS: 5435-64-3

CMR Classification

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

Évaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

3,5,5-Trimethylhexanal, CAS: 5435-64-3

Symptômes principaux

Respiration coupée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT SE

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

Toxicité par aspiration

En raison de la viscosité, aucun danger d'aspiration ne résulte de ce produit

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isononanal
10300

Version / révision

6.01

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique			
3,5,5-Triméthylhexanal (5435-64-3)			
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Cyprinus carpio (Carpe)	96h	LC50: 45 mg/l	OECD 203
Daphnia magna	48h	EC50: ~ 10,1 mg/l	OECD 202
Desmodemus subspicatus	72h	EC50: > 47,6 mg/l (Taux de croissance)	OECD 201

Toxicité à long terme				
3,5,5-Triméthylhexanal (5435-64-3)				
Type	Espèce	Dose	Méthode	
Toxicité aquatique	Desmodemus subspicatus	EC10: 30,4 mg/l (72 h)	OECD 201	

12.2. Persistance et dégradabilité

3,5,5-Triméthylhexanal, CAS: 5435-64-3

Biodégradation

~ 33 % (28 d), Boue activée, inadapté, aérobique, OECD 301 B.

Dégradation abiotique			
3,5,5-Triméthylhexanal (5435-64-3)			
Type	Résultat	Méthode	
Hydrolyse	donnée non disponible		
Photolyse	donnée non disponible		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

3,5,5-Triméthylhexanal (5435-64-3)		
Type	Résultat	Méthode
log Pow	~ 3,3 @ 26 °C (78,8 °F)	mesuré(e), OECD 117
BCF	donnée non disponible	

12.4. Mobilité dans le sol

3,5,5-Triméthylhexanal (5435-64-3)		
Type	Résultat	Méthode
Tension de surface	45,6 mN/m (0,265 g/l @ 20°C (68°F))	OECD 115
Adsorption/désorption	Koc: 61,95	calculé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isononanal
10300

Version / révision 6.01

Répartition sur les compartiments environnementaux	Air : 98,72% Sol : 0,06% eau: 1,16% Sédiment : 0,06% sédiment en suspension: 0% Biote : 0%	Calcul selon Mackay, niveau I
--	--	-------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

3,5,5-Trimethylhexanal, CAS: 5435-64-3

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

12.7. Autres effets néfastes

3,5,5-Trimethylhexanal, CAS: 5435-64-3

donnée non disponible

Note

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 1989
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aldéhydes, n.s.a. (3,5,5-Trimethylhexanal)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Code de restriction en tunnel ADR	(D/E)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isononanal
10300

Version / révision

6.01

Code de classement F1
Numéro de risque 30

ADN

Navire à conteneurs ADN

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1989

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aldéhydes, n.s.a. (3,5,5-Trimethylhexanal)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de classement F1
Numéro de risque 30

ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1989

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aldehydes, n.o.s. (3,5,5-Trimethylhexanal)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

IMDG

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1989

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aldehydes, n.o.s. (3,5,5-Trimethylhexanal)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

No EMS F-E, S-D

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation 1272/2008, Annexe VI

N'est pas listée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isononanal
10300

Version / révision

6.01

DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie

Annexe I, partie 1:
P5a - c ; en fonction des conditions

DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
3,5,5-Trimethylhexanal CAS: 5435-64-3	régulé

Inventaires internationales

3,5,5-Trimethylhexanal, CAS: 5435-64-3

AICS (AU)
DSL (CA)
IECSC (CN)
EC-No. 2266030 (EU)
ENCS (2)-494 (JP)
ISHL (2)-494 (JP)
INSQ (MX)
PICCS (PH)
TSCA (US)
NZIoC (NZ)
TCSI (TW)

Information sur les législations nationales La Suisse

Suisse Poison liste 1

non réglementé

Suisse composés organiques volatils (COV)

N'est pas listée

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM)

non réglementé

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

non réglementé

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) n'est pas requis.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isononanal
10300

Version / révision

6.01

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf

Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par ***. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ (www.chemicals.oq.com).

L'annexe n'est pas nécessaire car la substance a été enregistrée sous REACH comme produit intermédiaire

Clause de non-responsabilité

Pour usage industriel uniquement. Les informations fournies ici correspondent à l'état actuel de nos connaissances, mais garantissent cependant pas être exhaustives. OQ Chemicals ne garantit pas la sécurité d'utilisation de ce produit dans les applications de nos clients ni en présence d'autres substances. L'utilisateur est le seul responsable de la détermination de l'aptitude de ce produit à l'utilisation correspondante et de sa conformité à toutes les normes de sécurité applicables ou nécessaires.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité